



Station : **Col d'Ornon**
Exploitant : **SERACO**

REGISTRE D'EXPLOITATION CABLE BAS

Saison :
Appareil : **Champ d'Ornon**

	OUVERTURE Début de saison	FERMETURE Fin de saison
Date		
Compteur moteur électrique		
Compteur skieurs (S'il existe)		

Téléphones d'URGENCE

Chef de secteur :
Chef d'exploitation :
Service de secours :
Autres :

OBJECTIFS et CONTENU

Le registre d'exploitation est :

- La pièce maîtresse du suivi de l'exploitation et de l'entretien de l'appareil.
- La mémoire des incidents et accidents survenus au cours de la saison.
- Le garant d'un suivi régulier permettant d'assurer la sécurité des personnes transportées, l'entretien et la maintenance de l'appareil.
- La garantie pour ses utilisateurs de pouvoir démontrer que tout a été fait conformément aux règlements et règles de l'art.

Le registre d'exploitation s'inscrit dans les principes des démarches Qualité liées à la pérennisation du parc. Il doit permettre :

- D'assurer une traçabilité de l'ensemble des contrôles et parcours d'essai (journaliers, à 500 heures le cas échéant et tous les 3 mois pour les cordes de remorquage) et des suites données à ces contrôles.
- De responsabiliser les agents concernés (responsable, surveillant, chef d'exploitation, hiérarchie).
- Une utilisation en cas de recours juridique.
- Le présent document contient l'ensemble des contrôles et essais périodiques définis par la réglementation applicable aux téléskis à câble bas et à corde (arrêté ministériel du 9 août 2011 et guide RM3 version 1 du 10 février 2012). Il peut être utilement complété par un ensemble de modes opératoires internes définissant pour chaque point à traiter les détails des opérations à effectuer, en s'appuyant si nécessaire sur la notice du constructeur de l'appareil.

MODE D'EMPLOI

Le registre d'exploitation concerne un seul appareil. Il est adapté à l'appareil concerné.

En début de vie de l'appareil et après une importante modification

- Prendre connaissance du règlement d'exploitation (RE) et de la notice du constructeur de l'appareil.
- Compléter la liste des opérations particulières à l'appareil (ci-contre). Définir la fréquence des interventions pour chaque opération.
- Faire valider ces points par le bureau du STRMTG hors éléments issus de la notice du constructeur.
- Compléter chaque page du registre d'exploitation en reportant les opérations particulières et leur fréquence.

Avant la saison

- Vérifier la liste des opérations particulières à l'appareil (ci-contre). Compléter si nécessaire chaque page du registre en reportant les opérations particulières et leur fréquence.
- Le chef d'exploitation désigne le ou les personnes (appelées dans ce registre « Responsable d'exploitation ») aptes à réaliser les contrôles journaliers. Les noms des responsables d'exploitation sont indiqués en page suivante.
- S'assurer que le personnel en place (notamment le ou les responsables d'exploitation) est formé et apte à assurer en toute responsabilité les opérations liées à l'appareil

Pendant la saison

Avant toute ouverture au public, le responsable d'exploitation de l'appareil doit compléter chaque case, noter toutes les observations, inscrire son nom puis signer le registre juste après les contrôles journaliers. Si un contrôle n'a pu être fait, il ne doit pas cocher la (ou les) case(s) correspondante(s).

Au cours de la journée, le nom de chaque personne chargée de la surveillance de l'appareil est indiqué avec ses horaires de présence.

Nota : **le chef d'exploitation ou la personne ayant reçu délégation du chef d'exploitation en accord avec l'exploitant** (souvent le chef de secteur) doit vérifier au moins une fois par semaine que le registre est bien tenu. Il doit prendre connaissance des observations faites par le responsable d'exploitation et donner les suites qui s'imposent. Il signe le registre chaque semaine.

Eventuellement, **l'exploitant ou son représentant** vise le registre périodiquement pour s'assurer que chacun respecte bien les consignes et que les suites sont données en temps voulu.

RAPPELS

Ne jamais remettre en route une installation avant d'avoir identifié la cause de l'arrêt et y avoir remédié. Ne pas oublier d'inscrire une mention dans le registre. Inscrire également sur le registre chaque incident et accident. Compléter les 2 fiches réglementaires pour tout accident corporel grave.

Liste des opérations particulières à l'appareil

Chaque feuille du registre doit être complétée par les opérations suivantes :

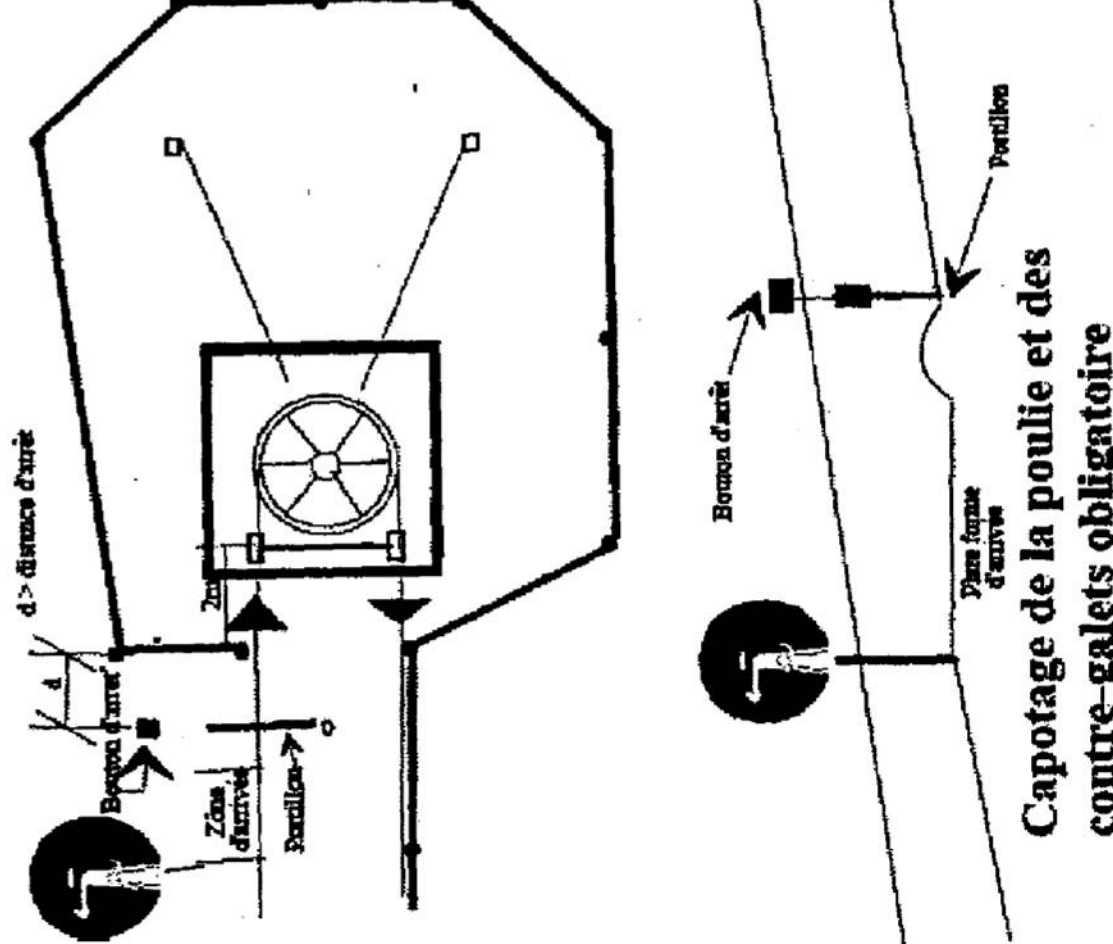
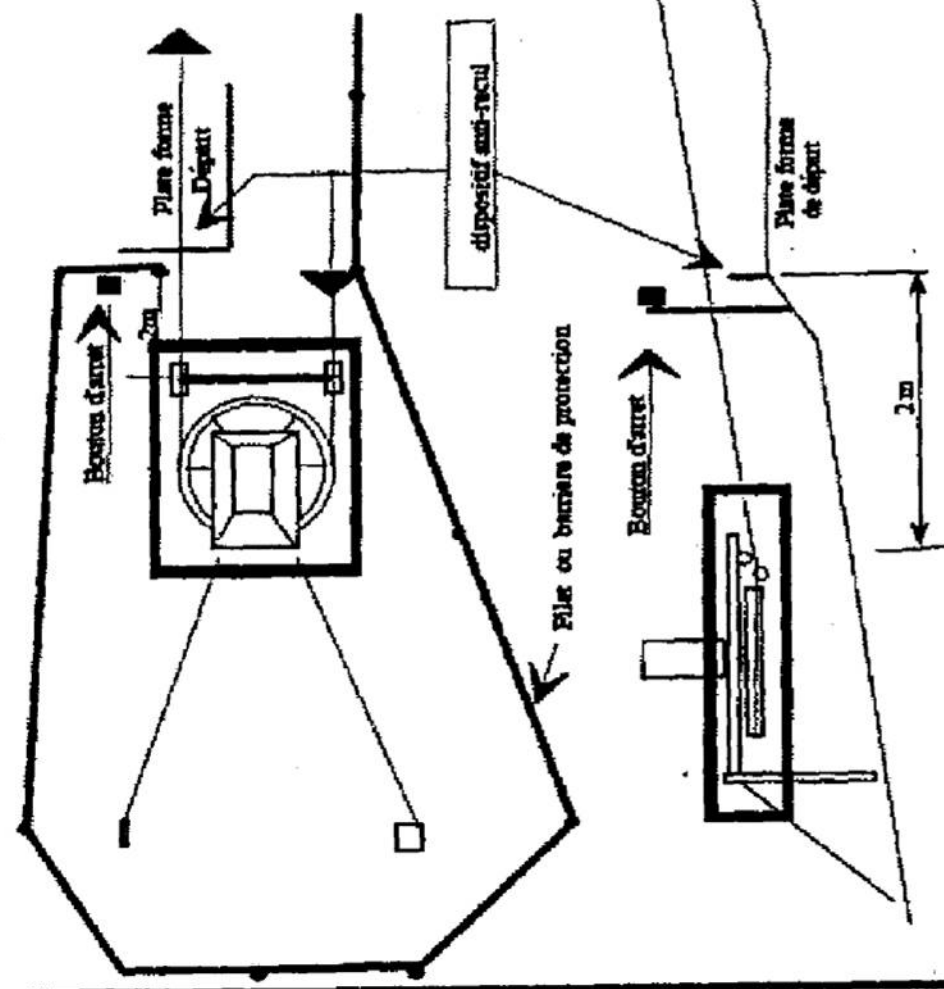
Contrôles journaliers

.....
.....
.....
.....
.....

Autres contrôles : périodiques, à 500 heures ou tous les 3 mois

.....
.....
.....
.....
.....

Capotage de la poulie et des contre-galets obligatoire



Référence	Définition
D	Matérialiser un périmètre de sécurité qui doit englober au-delà de 2m tout dispositif pouvant présenter un danger pour les usagers (haubans, cravons d'ancrage, galets d'entrée et de sortie)
E	Aucune
P	Aucune
A	Plaque forme de départ :
R	Matérialiser et prévoir une portion plane
T	Dispositif anti-recul: arrêté par planche à l'extrémité de la plaque forme
	Présence d'un bouton d'arrêt
L I G N E	
	La présence d'un filet de protection côté montée est déconseillé. Sinon laisser un espace suffisant pour qu'un enfant puisse se décoller et rejoindre la piste de descente
	Aucune
	Profil en long du câble ou corde proche de celui de la piste (art 7.2.12) Hauteur 1m maxi (câble ou corde) La pente transversale < 5% (art 7.2.13) Être sans creux ni bosses
	Aucune
	Matérialiser un périmètre de sécurité qui doit englober au-delà de 2m tout dispositif pouvant présenter un danger pour les usagers (haubans, cravons d'ancrage, galets d'entrée et de sortie)
	Limiter au seul panneau réglementaire
	au droit du point de lecher (suivant le sens du déplacement)
	Plaque forme d'arrivée:
	Matérialiser et prévoir une portion plane
	Présence d'un bouton d'arrêt à proximité de l'aire d'arrivée
	Présence d'un portillon fin de piste à réarmement manuel
	Piquet support de portillon doit être sans danger Protection ou

Capotage de la poulie et des contre-galets obligatoire



LISTE DES AUTRES OPERATIONS A REALISER EN PERIODES D'EXPLOITATION (périodiques, à 500 heures ou tous les 3 mois)

	Périodique	A 500 heures	Tous les 3 mois	Date de réalisation	Nom de l'opérateur
CABLE					
Examen visuel détaillé de l'épissure et des points singuliers		X			
CORDE					
Examen visuel de la corde			X		
Tenue des boules ou autres dispositifs d'accroche (si présence)			X		
ATTACHES FIXES					
Déplacement des attaches (si prescrit)	X				
Examen visuel du câble au droit des attaches	X				
AUTRES OPERATIONS PARTICULIERES A L'APPAREIL					

Visa du chef d'exploitation ou de son représentant :
 Nom, date et signature

SEMAINE DU
AU

		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
CONDITIONS ATMOSPHERIQUES¹															
CONDITIONS D'EXPLOITATION	Heure d'ouverture au public														
	Heure de fermeture au public														
	Nombre d'heure de fonctionnement OU Relevé du compteur horaire (soir)														
	Nombre d'usagers comptés ou estimés (si compteur)														
Nom du responsable d'exploitation															
Personnes chargées de la surveillance de l'appareil au cours de la journée (Nom et horaires de présence)															
INCIDENTS ET DIVERS	Heure														
ACCIDENTS CORPORELS	Heure														
	Noms des victimes et des témoins éventuels														
	Rapport établi : Oui/Non														
Signature du responsable d'exploitation (en général en fin de journée)															
						TOTAL de la semaine	Nombre d'heures de fonctionnement OU Relevé du compteur horaire						Nombre d'usagers comptés ou estimés (si compteur)		

¹ Noter dans chaque case une des mentions suivantes: Beau / Couvert / Brouillard / Pluie / Neige / Givre / Orage / Vent

LISTE DES CONTROLES JOURNALIERS PREALABLES A L'EXPLOITATION DE L'APPAREIL

SEMAINE DU

AU

Contrôles à faire avant l'ouverture au public									
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	A l'arrêt	Marche à vide	En exploitation

STATION MOTRICE									
Passage et état de la corde ou du câble. Vrillage éventuel								X	
Aménagement de la zone d'accès et de l'aire de départ							X		X
Etat des protections de la station (Voir croquis)							X		
Vérification de la signalisation (voir croquis en début de registre) et affichage RPP							X		
Ecoute des bruits anormaux (pièces en mouvement, poulies)								X	X
Essai de freinage (si présence d'un frein)								X	
Essai du (ou des) bouton(s) d'arrêt								X	
Contrôle du fonctionnement du dispositif anti-retour (si présence de dispositif anti-retour)							X		
Contrôle de l'état apparent des agrès (si présence d'agrès)							X		X
STATION DE RETOUR									
Ecoute des bruits anormaux (pièces en mouvement, poulies)								X	X
Passage de la corde ou du câble dans la station								X	
Aménagement de la zone de lâcher							X		
Etat des protections de la station (Voir croquis)							X		
Vérification de la signalisation (Voir croquis en début de registre)							X		
Essai du (ou des) bouton(s) d'arrêt								X	
Vérification du fonctionnement du (ou des) dispositif(s) fin de piste								X	
Contrôle du guidage des perches								X	
TENSION									
Contrôle du dispositif de tension (Si présence)							X		
LIGNE									
Parcours de contrôle visuel et auditif afin de vérifier :								X	
➤ L'absence d'obstacles								X	
➤ Le mouvement des poulies								X	
➤ L'alignement de la corde ou du câble								X	
➤ La hauteur de la corde ou du câble								X	
➤ Les aménagements de la piste de montée								X	
CONTROLES PARTICULIERS A L'APPAREIL									

Visa du chef d'exploitation ou de son représentant :
 Nom, date et signature

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Nom du responsable d'exploitation							
Les contrôles journaliers cochés ci-dessus ont bien été réalisés avant l'ouverture au public : Signature du responsable d'exploitation							

